

**Compte rendu de la réunion
du conseil municipal
du 02 mars 2020
à la Mairie à 20h20**

Sous la présidence de Madame Claudine HERRMANN, Maire - **18/19** personnes étaient présentes

Mesdames et Messieurs :

| | Présent | Absent | Absent excusé |
|------------------------|---------|--------|---------------|
| Claudine HERRMANN | X | | |
| Martial ISSENHUTH | X | | |
| Francis PFLEGER | X | | |
| Lucienne RIEHL | X | | |
| Marie Noelle ANGSTHELM | | | X |
| Céline CONTAL | X | | |
| Lucienne EICHELDINGER | X | | |
| Didier ELTGEN | X | | |
| Didier FENDER | X | | |
| Adam FFOULKES ROBERTS | X | | |
| Christelle HOSTI | X | | |
| Céline KLOTZ | X | | |
| Véronique LABOURDETTE | X | | |
| Sandrine LINGELSER | X | | |
| Philippe LOSSER | X | | |
| Jean Marie ROHMER | X | | |
| Florence SCHNEE | X | | |
| Jean Luc WEBER | X | | |
| Sylvain WEIL | X | | |

Secrétaire : Chantal SOLA, rédacteur territorial

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue tous les membres présents.

Elle signale l'absence de Madame Marie-Noelle ANGSTHELM: qui a donné délégation de pouvoir à Madame Lucienne Riehl.

Point n°01 de l'ordre du jour : Approbation du dernier compte rendu

Madame le Maire soumet le dernier compte rendu à l'approbation de l'assemblée.
Aucune observation n'ayant été soulevée, le compte rendu de la séance **du 16 décembre 2019** a été approuvé.

Point n°02 de l'ordre du jour : Affaires d'urbanisme

Monsieur Martial ISSENHUTH, Adjoint au Maire, présente les dossiers d'urbanisme au Conseil municipal.

Certificat d'urbanisme

RUSTENHOLTZ-TRENS

1 rue de la Scierie - CS 40047 - 67150 ERSTEIN

Terrain : 57 rue de Moulin

Section D - Parcelle n° 622 - 406 m²

Succession Marie Jeanne Marguerite KURTZ veuve LANDMANN

CU06733620R0003

RUSTENHOLTZ-TRENS

1 rue de la Scierie - CS 40047 - 67150 ERSTEIN

Terrain : Stiermatt

Section D – Parcelle n°615 – 1133 m²

Vente MARTIN / DIEBOLT

CU06733620R0004

RUSTENHOLTZ-TRENS

1 rue de la Scierie - CS 40047 - 67150 ERSTEIN

Terrain : Kebsmatt

Section D – Parcelle n°110 – 970 m²

Vente MARTIN / DIEBOLT

Certificat d'urbanisme et Déclaration d'Intention d'Aliéner

CU06733620R0002 et DIA 06733620R0001

RUSTENHOLTZ-TRENS

1 rue de la Scierie - CS 40047 - 67150 ERSTEIN

Terrain : 12, rue de Hipsheim

Section C - Parcelle n°492 - 1041 m²

Vente FUCHS / DIEBOLT

Permis d'aménager

PA 06733619R0001

EAI

36 rue Parallèle - 67100 STRASBOURG

Terrain : 59 rue des Cordonniers

Section H n°891- 549,34 m²

Section H n°890- 675,53 m²

Permis d'aménager 2 parcelles

Permis de construire

PC 06733619R0012

YILDIRIM OKAN

Impasse Rott - 67150 NORDHOUSE

Terrain : impasse Rott

Section G - Parcelle n°639 – 188 m²

Construction d'une maison individuelle

PC 06733620R0001

WIDMANN Jean et BOTH Océane

1 rue Charles Spindler - 67100 STRASBOURG

Terrain : rue du Château

Section 01 - Parcelle n°248 – 2580 m²
Construction d'une maison individuelle

Déclaration Préalable de travaux

DP 06733620R0001

EGELE Hervé et Séverine
28 rue des Orchidées - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 28 rue des Orchidées
Section D – parcelle n°984 – 736 m²
Construction d'une piscine

DP 06733620R0002

FUGER Christophe
45 rue des Prés - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 45 rue des Prés
Section D – parcelle n°762 – 581 m²
Grillage

DP 06733620R0003

HERRMANN Claudine
84 rue des Forgerons - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 84 rue des Forgerons
Section H – parcelle n°641 – 1444 m²
Création de deux fenêtres de toit

DP 06733620R0004

ELTGEN Didier
18 rue des Bleuets - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 18 rue des Bleuets
Section G – parcelle n° 389 – 602 m²
Construction d'une piscine

DP 06733620R0005

MIESZKOWSKI Vincent
35 rue du Château - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 35 rue du Château
Section 1 – parcelle n° 461 – 1804 m²
Construction d'une piscine

DP 06733620R0006

LOUIS Bruno
12b Impasse Rott - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 12b Impasse Rott
Section G – parcelle n° 629 – 625 m²
Clôture et portail

DP 06733620R0007

REMETTER Guillaume
13 rue des Œillets - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 13 rue des Œillets

Section D – parcelle n°976 – 604 m²
Construction d'une piscine

DP 06733620R0008

HISS Florent
11 B rue de Hipsheim - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 11 B rue de Hipsheim
Section H – parcelle n°850 – 1103 m²
Construction d'un abri de jardin

DP 06733620R0009

SCHECKLE Stéphanie
177 rue de l'Ecole - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 177 rue de l'Ecole
Section H – parcelle n°474 – 728 m²
Transformation de la façade, création d'une baie vitrée + terrasse sur pieds - matériaux bois et PVC (couleur noir)

DP 06733620R0010

KIEFFER Marielle
2 rue de Hipsheim - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 2 rue de Hipsheim
Section H – parcelle n°624 – 713 m²
Installation d'un portail coulissant

DP 06733620R0011

SCHOENEBECK Alphonse
49 rue du Moulin - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 49 rue du Moulin
Section D – parcelle n°1018 – 302 m²
Ravalement de façade

Permis de démolir

PD 067 336 20 R0001

FORSTER Jean-Charles
147 rue de l'Ecole - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 147 rue de l'Ecole
Section H – parcelle n°159 – 783 m²
Démolition d'un hangar à tabac

Autorisation préalable

Les Philosophes
91 rue Verte - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 91 rue Verte
Section H – parcelle n°724 – 365 m²
Installation d'une enseigne lumineuse

Point n° 03 de l'ordre du jour : Compte administratif 2019 de l'aire de traitement

Le compte administratif est arrêté comme suit :

Fonctionnement :

| | |
|----------|-------------|
| Dépenses | 9 936,10 € |
| Recettes | 22 621.30 € |

Excédent de fonctionnement : 12 685.20 €

Investissement :

| | |
|----------|-------------|
| Dépenses | 10 961,66 € |
| Recettes | 11 663.89 € |

Excédent d'investissement : 702.23 €

| | |
|------------------------------|--------------------|
| Excédent de clôture : | 13 387.43 € |
|------------------------------|--------------------|

Le Conseil municipal en l'absence de Madame le Maire, sortie de la salle, approuve le compte administratif 2019 de l'aire de traitement

Adopté à l'unanimité.

Point n°04 de l'ordre du jour : Compte de gestion 2019 de l'aire de traitement

Considérant que les résultats du compte de gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier Principal et ceux du compte administratif 2019 établi par la Commune sont identiques,

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019 constate la conformité des écritures du compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal.

Adopté à l'unanimité.

Point n°05 de l'ordre du jour : Budget primitif 2020 de l'aire de traitement

Madame le Maire présente point par point le budget primitif 2020 de l'aire de traitement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de voter au niveau chapitre, les crédits du budget primitif 2020, comme suit :

Fonctionnement :

| | |
|------------|-------------|
| Dépenses : | 24 300.00 € |
| Recettes : | 24 300.00 € |

Investissement :

| | |
|------------|-------------|
| Dépenses : | 11 000.00 € |
| Recettes : | 11 000.00 € |

Adopté à l'unanimité.

Point n°06 de l'ordre du jour : Compte administratif 2019 de la commune

Le compte administratif est arrêté comme suit :

Fonctionnement :

| | |
|---|----------------|
| Dépenses | 922 817.64 € |
| Recettes | 1 440 307.21 € |
| Recettes Budget Lotissement Prés verts (arrondis T.V.A) | 1.12 € |

Excédent de fonctionnement : 517 490.69 €

Investissement :

| | |
|----------|----------------|
| Dépenses | 1 500 077.70 € |
| Recettes | 1 740 275.72 € |

Excédent d'investissement : 240 198.02 €

| | |
|------------------------------|---------------------|
| Excédent de clôture : | 757 688.71 € |
|------------------------------|---------------------|

Le Conseil municipal en l'absence de Madame le Maire, sortie de la salle, approuve le compte administratif 2019 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Point n°07 de l'ordre du jour : Compte de gestion 2019 de la commune

Considérant que les résultats du compte de gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier Principal et ceux du compte administratif 2019 établi par la Commune sont identiques ;

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019 constate la conformité des écritures du compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal.

Adopté à l'unanimité.

Point n°08 de l'ordre du jour : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 de la commune

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 517 490.69 € réparti comme suit :

- Au compte de réserves 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé un montant de : 300 000,00 €
- Au compte 002 report à nouveau : 217 490.69 €

Adopté à l'unanimité.

Point n°09 de l'ordre du jour : Budget primitif 2020 de la commune

Madame le Maire présente point par point le budget primitif 2020 de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de voter au niveau chapitre, les crédits du budget primitif 2020, comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 400 853.29 €
Recettes : 1 400 853.29 €

Investissement :

Dépenses : 1 243 198.02 €
Recettes : 1 243 198.02 €

Adopté à l'unanimité.

Point n°10 de l'ordre du jour : Octroi de subventions aux associations

Monsieur Issenhuth fait part du projet de répartition des subventions aux associations de Nordhouse et autres organismes.

Vu les demandes de subventions des présidents des associations et autres organismes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions aux associations et organismes suivants :

| NOM | ARTICLE | NATURE JURIDIQUE | total en € |
|-------------------------------------|---------|---------------------------------------|------------|
| AMICALE DONNEURS DE SANG | 6574 | ASSOCIATION | 450.00 |
| AMICALE DES MAIRES DU CANTON | 6574 | ASSOCIATION | 200.00 |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 6574 | ASSOCIATION | 1 800.00 |
| ASSOCIATION JEUNES SAPEURS POMPIERS | 6574 | ASSOCIATION | 350.00 |
| ASSOCIATION AMIS DU MEMORIAL | 6574 | ASSOCIATION | 100.00 |
| ASSOCIATION FRUITS ET NATURE | 6574 | ASSOCIATION | 830.97 |
| ASSOCIATION TROUPE AMUZETTE | 6574 | ASSOCIATION | 300.00 |
| LES P'TITS NORDHOUSIENS | 6574 | ASSOCIATION | 200.00 |
| AVICULTEURS DE NORDHOUSE | 6574 | ASSOCIATION | 100.00 |
| BLEUETS DE FRANCE | 6574 | ASSOCIATION | 200.00 |
| CHORALE SAINTE CECILE | 6574 | ASSOCIATION | 100.00 |
| COMITE DE GESTION SDF | 6574 | ASSOCIATION | 3 000.00 |
| CONSEIL DE FABRIQUE | 6574 | ETS PUBLIC DES CULTES ALSACE LORRAINE | 50.00 |

| | | | |
|------------------------------------|------|-------------|----------|
| CROIX ROUGE | 6574 | ASSOCIATION | 100.00 |
| FONDATION DU PATRIMOINE | 6574 | ASSOCIATION | 120.00 |
| GROUPEMENT DES ŒUVRES PAROISSIALES | 6574 | ASSOCIATION | 2 842.38 |
| GYM DETENTE | 6574 | ASSOCIATION | 100.00 |
| NORDHOUSE IDEES DECO | 6574 | ASSOCIATION | 5 500.00 |
| RISSER | 6574 | ASSOCIATION | 100.00 |
| HISTOIRE DES 4 CANTONS | 6574 | ASSOCIATION | 75.00 |
| ASSOCIATION TAICHI | 6574 | ASSOCIATION | 100.00 |
| TENNIS DE TABLE | 6574 | ASSOCIATION | 2 300.00 |
| TRACTEURS D'ANTAN | 6574 | ASSOCIATION | 504.17 |
| UNION SPORTIVE DE NORDHOUSE | 6574 | ASSOCIATION | 7 278.95 |
| DANSE ET PASSION | 6574 | ASSOCIATION | 4 000.00 |
| ENTENTE MUSICALE | 6574 | ASSOCIATION | 1 786.46 |
| ASMA | 6574 | ASSOCIATION | 100.00 |
| AAPPMA | 6574 | ASSOCIATION | 100.00 |

Adopté à l'unanimité.

Point n°11 de l'ordre du jour : Approbation des statuts de la Communauté de communes du Canton d'Erstein.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du canton d'Erstein réuni le 18 décembre 2019 a approuvé la modification de ses statuts.

Cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Ainsi, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 créant à compter du 1er janvier 2017 la Communauté de Communes du canton d'Erstein ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2019 approuvant la modification de ses statuts et sollicitant l'avis des conseils municipaux de ses communes membres ;

Considérant les dispositions de l'article L. 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions d'exercice des compétences optionnelles et facultatives sur l'ensemble du nouveau périmètre ;

Considérant les dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions de modification statutaire d'un établissement public de coopération intercommunale ;

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** les statuts de la Communauté de Communes du canton d'Erstein tels qu'ils sont annexés à la présente délibération et dont ils font partie intégrante ;
- **DE CHARGER** Madame/ Monsieur le Maire, de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du canton d'Erstein.

Adopté à l'unanimité.



STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

*proposés à l'examen du Conseil communautaire
Séance du 18 décembre 2019*

Article 1 :

Communes membres

Sont membres de la Communauté de Communes du canton d'Erstein les communes de :

| | | | |
|-------------|--------------|------------|----------------|
| Benfeld | Gerstheim | Kogenheim | Rossfeld |
| Bolsenheim | Herbsheim | Limersheim | Sand |
| Boofzheim | Hindisheim | Matzenheim | Schaeffersheim |
| Daubensand | Hipsheim | Nordhouse | Sermersheim |
| Diebolsheim | Huttenheim | Obenheim | Uttenheim |
| Erstein | Ichtratzheim | Osthouse | Westhouse |
| Friesenheim | Kertzfeld | Rhinau | Witternheim |

Article 2

Nom et siège de la communauté

Le siège de la Communauté de Communes du canton d'Erstein est situé dans la commune de Benfeld au 1 rue des 11 communes.

Article 3 :

Compétences

I) COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

La communauté de communes exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, les actions relevant de chacun des groupes suivants :

- 1) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaires ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- 2) Développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ;
 - a. création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
 - b. politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :
relèvent de la politique locale du commerce d'intérêt communautaire les actions suivantes :
 - Observation des dynamiques commerciales à l'échelle du territoire
 - Opération de soutien au commerce et à l'artisanat, types : Opération Collective de Modernisation, Fisac
 - Interface avec les chambres consulaires du territoire (CCI, CMA) et les partenaires institutionnels.
et relèvent du soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire les actions suivantes :
 - Subvention pour les événements valorisant le commerce de proximité portés par les 3 associations de commerçants et artisans du territoire : la Fédération des Professionnels du Pays d'Erstein, Innovation Commerçants et Artisans du Rhin (ICAR), et l'Union des Commerçants et Artisans de Benfeld (UCAB)
 - Assistance ponctuelle aux 3 associations sus citées
 - Organisation d'ateliers sur les sujets intéressants les commerçants
 - Accueil des porteurs de projet : relais d'information
 - Participation aux actions de la CCI Alsace Eurométropole et de la Chambre des Métiers d'Alsace
 - Accompagnement sur la fête des marchés pour les communes de moins de 5 000 habitants.
 - c. promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme .
- 3) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'Environnement ;
- 4) **Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;**
- 5) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- 6) **Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L2224-8, sans préjudice de l'article 1er de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eaux et assainissement aux communautés de communes ;**
- 6) **Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L.229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable.**
(précédemment en compétence optionnelle)

II) COMPÉTENCES OPTIONNELLES

La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

1) Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- a. Étude, mise en œuvre des outils de programmation et engagements d'actions dans le domaine de l'environnement, hors réserves naturelles
- b. Développement des infrastructures de formation et de sensibilisation à la protection du patrimoine écologique local : soutien aux associations intervenant dans la protection de l'environnement
- c. Mise en place d'une politique de protection visant à mettre en œuvre les moyens de gestion, de suivi et d'animation pour toute action visant à la conservation et au développement de l'espèce du grand hamster sur le territoire de la communauté de communes
- d. Soutien à la conservation et au développement des vergers traditionnels
- e. Lutte contre les moustiques par adhésion au syndicat mixte de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin (au titre des communes de Diebolsheim et de Rhinau)
- f. Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

2) Politique du logement et du cadre de vie

- a. Définition et mise en œuvre d'une politique habitat (Plan local de l'habitat intercommunal) sur le territoire de la communauté de communes.
- b. Mise en œuvre des outils de programmation et d'études dans le domaine de l'habitat sur le territoire de la communauté de communes.
- c. Aide aux programmes de construction et de rénovation de logements sociaux visant à répondre aux besoins en logements et à une répartition équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire
- d. **Aide financière aux porteurs de projets dans le cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial du Département du Bas-Rhin**

3) Politique de la Ville

- a. Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- b. Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- c. Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

4) Création, aménagement et entretien de la voirie

Sont reconnues d'intérêt communautaire, les voies suivantes :

| | |
|-----------|---|
| commune | |
| Benfeld | Rue des 11 communes desservant l'ensemble MIS /multi-accueil/ atelier/parking gare soit la section intersection Rue des Escarpins et parking gare |
| Boofzheim | Chemin vicinal desservant le multi-accueil et la déchèterie sur la section située entre la rue de la caserne et l'intersection avec le chemin vicinal reliant Daubensand à Rhinau |
| Erstein | Voie d'accès à la déchèterie, au terrain d'accueil des gens du voyage et la station d'épuration au droit de la RD 988 (Erstein-Krafft) |

5) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Relèvent de l'intérêt communautaire la création, l'entretien et la gestion des équipements suivants :

- a. maison intercommunale des Associations à Benfeld
- b. cinéma REX à Benfeld
- c. médiathèque le Château à Benfeld
- d. médiathèque à Erstein
- e. bibliothèque à Rhinau et nouvelle bibliothèque à Gerstheim
- f. salle de billard à Benfeld
- g. gymnases du collège et des lycées d'Erstein
- h. salle spécialisée en sports de combat à Benfeld
- i. centre nautique à Erstein.
- j. atelier intercommunal jus de fruits/miellerie à Rossfeld

6) Assainissement (jusqu'au 31 décembre 2019)

Intégralité de la compétence assainissement des eaux usées comprenant l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif au sens de l'article L 2224-8 du CGCT.

III) COMPÉTENCES FACULTATIVES

1. Petite enfance-jeunesse :

- a. Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant la petite enfance (crèches, halte-garderies, réseau d'assistantes maternelles, multi-accueil)
- b. Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant l'accueil périscolaire (s'entendent par périscolaires, les actions qui sont immédiatement contiguës avec les heures scolaires : restauration scolaire, centre de loisirs-garderie matin, midi et soir, étude surveillée ou dirigée, soutien scolaire)
- c. Organisation de accueils de loisirs sans hébergement
- d. Mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et concertée.

2. Aînés

- Étude, participation à la réalisation de services et d'équipements en faveur des personnes âgées, en dehors des structures médicalisées.

3. Soutien aux établissements d'enseignement élémentaires et collèges

- a. Prise en charge des sorties piscines des écoles élémentaires
- b. **Soutien à l'acquisition** de matériel informatique et des équipements complémentaires dans les écoles élémentaires et maternelles.
- c. Soutien au RASED (réseau d'aide et de soutien aux enfants en difficulté)
- d. Soutien annuel au profit du projet d'établissement des collèges

4. Culture

- a. Fonctionnement de l'école de musique du Rhin

5. Déplacements et infrastructures

- a. Transport à la demande par délégation de la Région
- b. Programmation, création et entretien des aménagements cyclables intercommunaux hors maîtrise d'ouvrage départementale
- c. Aménagement numérique : participation locale au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique **et contractualisation avec des opérateurs publics ou privés en vue du renforcement du réseau très haut-débit.**
- d. Parcs de stationnement des gares ferroviaires d'Erstein et de Limersheim
- e. Etudes dans le domaine des transports visant à développer l'attractivité et l'accessibilité du territoire, notamment par la création d'une liaison de transport collectif en site propre depuis l'agglomération strasbourgeoise telle qu'inscrite dans le schéma de cohérence territoriale
- f. Réseaux – Desserte en gaz naturel (territoire Rhin)

6. Prise en charge de la contribution « Eaux pluviales »

(précédemment en compétence optionnelle « voirie »)

7. Soutien à la vie associative

- a. Accompagnement des initiatives visant le développement de la vie associative à l'échelle intercommunale.
- b. Mise à disposition aux associations de matériel acquis par la communauté de communes

8. Soutien aux politiques de l'emploi

Actions en faveur de l'emploi dans le cadre de l'adhésion aux Missions Locales

9. Sécurité

- a. Centres de secours :
 - Participation obligatoire prévue dans la convention de transfert au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), au titre des différents établissements d'intervention gérés par le Service départemental d'incendie et de secours
 - Financement du contingent incendie SDIS, des contributions de transfert, ainsi que de l'allocation vétérance dues par les communes membres.
- b. Caserne de Gendarmerie d'Erstein

10. Relations de partenariat avec les collectivités locales (Communes membres, Département, Région)

- a.** Exercice de compétences pour le compte du Département ou de la Région : en application de l'article 1^{er} de l'article L 5210-4 du code général des collectivités territoriales : la Communauté de Communes est expressément autorisée à exercer, dans le cadre d'une convention, au nom et pour le compte du Département ou de la Région, tout ou partie des compétences dévolues à l'une ou l'autre de ces collectivités.
- b.** Création, gestion et entretien d'un parc de matériel ainsi que des locaux dédiés
- c.** Mise en œuvre et gestion d'un système d'information géographique
- d.** Mise en place et gestion de la fourrière automobile.
- e.** Mise en place et gestion du traitement de la circulation et de la protection des données à caractère personnel dans le cadre du Règlement Général à la Protection des Données.

11. Coopération transfrontalière :

- a.** Adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ».
- b.** Adhésion au Groupement Local de Coopération Transfrontalière « vis-à-vis » pour :
 - ✗ la réalisation d'études de faisabilité afin d'évaluer la possibilité de réaliser un pont sur le Rhin
 - ✗ l'organisation de manifestations culturelles et sportives transfrontalières
 - ✗ l'édition d'un calendrier des manifestations « vis-à-vis »
 - ✗ la mise en place de liaisons de transports publics transfrontaliers en accord avec le département du Bas-Rhin
 - ✗ la promotion des activités et échanges entre les établissements scolaires allemands et ceux des communes membres des communautés de communes
 - ✗ la promotion des activités et échanges entre les associations allemandes et celles des communes membres des communautés de communes

Article 4

Durée d'institution

La Communauté de Communes du canton d'Erstein est instituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute dans les conditions fixées par la loi.

Point n°12 de l'ordre du jour : Cession de la parcelle cadastrée Section H n°687 – 104 rue de l'Eglise

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2010102 du 02 septembre 2011, la commune a décidé d'acquérir la parcelle de 487 m² cadastrée Section H n°687 pour un montant de 143 000 € frais d'agence inclus. Ce terrain est situé à proximité des écoles et constitue une réserve foncière pour la construction d'un périscolaire.

Entre temps la compétence « périscolaire » a été transférée à la Communauté de communes du Canton d'Erstein qui estime cette propriété est trop petite pour le projet de périscolaire.

Le 4 décembre 2015, le conseil a décidé à l'unanimité la cession de la propriété cadastrée Section H n°687 d'une surface de 4,87 ares.

Par délibération n° 2016025 du 15 mars 2016, le Conseil a retenu l'offre de l'entreprise J2G pour un montant de 153 000 €, mais ce dernier n'a toutefois pas donné suite.

Par délibération n°2019057 du 04 novembre 2019, le conseil décide de remettre ce bien en vente.

Il est mis en ligne sur le site « le bon coin », pour garantir une ouverture de cette offre à une plus large population, avec une mise à prix de 150 000 € et son attribution au plus offrant. De nombreuses personnes ont visité les lieux, mais seules deux offres d'un montant de 150 000 € sont parvenues en mairie : un conseiller municipal de Nordhouse et un habitant de Bischheim. Madame le Maire propose de voter à bulletin secret et demande à Monsieur Jean-Luc Weber, intéressé par l'affaire, de sortir de la salle et de ne pas prendre au vote. Le résultat du vote : 10 bulletins pour Monsieur Jean-Luc Weber et 8 bulletins blancs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **de vendre le bien situé sur la parcelle cadastrée Section H n°687 d'une surface de 4,87 ares pour un montant de 150 000 € à Monsieur Jean-Luc Weber,**
- **de charger Maître Trens, notaire à Erstein, de la rédaction des actes à établir,**
- **d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant**

Adopté à l'unanimité

Point n°13 de l'ordre du jour : Avenant 1 à la Convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Economie d'Energie avec la société CertiNergy.

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2018059 du 10 septembre 2018, le Conseil municipal l'a autorisée à signer une convention avec la société CertiNergy, dont l'objet est de mettre en œuvre le dispositif de regroupement prévu à l'article L221-7 du Code de l'Energie et de définir les modalités inhérentes au fonctionnement de ce regroupement.

CertiNergy s'engage à réaliser la constitution et l'instruction des dossiers de demande de certificats d'économies d'Energie (CEE) pour le compte de la commune.

Cette convention arrivant à son terme le 31/12/2019, Madame le Maire demande au Conseil de prolonger cette convention par voie d'avenant, à partir de sa signature jusqu'au 31/12/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant qui permet la prolongation de la convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Economie d'Energie jusqu'au 31/12/2021 avec la société CertiNergy.

Adopté à l'unanimité.

Point n°14 de l'ordre du jour: Convention de mise à disposition de trois garages aux aviculteurs.

Monsieur Issenhuth, adjoint au Maire, informe que l'association « Les Aviculteurs » stockait ses cages au sous-sol de la salle polyvalente. Pour des questions d'hygiène et de sécurité, il est préférable que ce matériel n'encombre plus la cave de la salle polyvalente et soit entreposé dans un endroit plus adapté. Madame le Maire propose au Président de l'association de le ranger dans les trois garages situés sur la parcelle communale cadastrée Section E n°632.

Madame le Maire rappelle que les trois portes de garage ont été remplacées pour un montant de 3 981,00 € HT soit 4 777,20 € TTC, mais qu'il n'y a ni électricité, ni chauffage et que le local devra être assuré par l'association.

Compte tenu de ces éléments, elle propose de leur demander une indemnité d'occupation de 50 € par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser Madame le Maire à rédiger et signer une convention de location avec l'association « les Aviculteurs » des trois garages situés sur la parcelle communale cadastrée Section E n°632, moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation de 50 € par an.

Adopté à l'unanimité.

Point 15 de l'ordre du jour : ONF

Point n° 15 - 1 de l'ordre du jour : ONF : Adoption des travaux patrimoniaux et d'exploitation pour 2020.- Convention d'assistance

Monsieur Francis Pflieger, adjoint, rappelle que la surface du ban de la commune de Nordhouse est d'environ 1100 ha, que la surface du village (partie urbanisée) est d'environ 200 ha et que la forêt communale fait état d'une surface d'environ 277 ha dont 148 ha de forêts privées et 129 ha de forêts publiques. La forêt soumise, c'est-à-dire gérée par l'ONF, représente environ 120 ha. Elle est divisée en 3 massifs principaux : le Niederallmend, le Lauenhof, et l'Auen.

Il expose tout d'abord le programme des travaux patrimoniaux pour l'exercice 2020, dont le programme d'actions est décliné par types de travaux.

Il présente ensuite le programme d'action des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes.

Enfin il fait part du montant de l'assistance technique de l'ONF pour les travaux patrimoniaux et pour les travaux d'exploitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- **le programme des travaux patrimoniaux pour l'exercice 2020, dont le montant est estimé à 19 210,00 € HT**
- **le programme des travaux d'exploitation pour l'exercice 2020 :l'état de prévision des coupes pour 2020 : 16 480 ,00 € HT (coupe à façonner - recette nette prévisionnelle) + 5 380,00 € HT (coupe sur pied – recette nette prévisionnelle) soit un total de 21 860 ,00 € HT moins les dépenses d'un montant de 1 239,00.- € HT (honoraires de 717,00 € + assistance à la gestion de la main 'œuvre de 261 € + autres dépenses de 261 €) soit une recette nette prévisionnelle de 20 621€.- € HT**
- **l'assistance technique à donneur d'ordre pour un montant de 2 201,94 € HT pour les travaux patrimoniaux et 775,20. € HT pour les travaux d'exploitation**
- **autorise Madame le Maire à signer les programmes, devis et honoraires transmis par l'ONF**

Adopté à l'unanimité

Point n°15-2 de l'ordre du jour : ONF- état d'assiette 2021

Monsieur Francis Pflieger, Adjoint au Maire, rappelle que l'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration.

Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent cependant être prévues (annulation, ajournement ou anticipation), compte tenu de l'état du peuplement ou de demandes du propriétaire.

Ces possibilités sont cadrées par le code forestier.

Vu l'article D 214-21-1 du code forestier
Vu l'article 13 de la « charte de la forêt communale »

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'approuver l'état d'assiette suivant pour l'année 2021 :

| Forêt | Número Etat Assiette | Type Coupe | Unité de Gestion | Surf. Totale | Surf. A. Désigner | Volume Prévisionnel | Année aménagement | Proposition | Motif | Commentaire |
|----------|----------------------|------------|------------------|--------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------|--|---|
| NORDHOUS | 0750 | IRR | 6 | 3,58 | 3,58 | 64,44 | 2021 | 2021 | | |
| NORDHOUS | 0751 | IRR | 7 | 3,38 | 3,38 | 60,84 | 2022 | 2021 | ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement | Anticipation chararose |
| NORDHOUS | 0752 | AMEL | 8_a | 2,50 | 2,50 | 15,00 | 2021 | 2021 | | |
| NORDHOUS | 0753 | IRR | 8_b | 1,08 | 1,08 | 14,04 | 2021 | 2021 | | |
| NORDHOUS | 0754 | IRR | 9 | 3,23 | 3,23 | 51,68 | 2025 | 2021 | ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement | Anticipation chararose |
| NORDHOUS | | AMEL | 20_a | 2,07 | 2,07 | 2,07 | 2021 | 2026 | ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement | |
| NORDHOUS | | AMEL | 35_a | 2,43 | 2,43 | 4,86 | 2021 | 2025 | ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement | |
| NORDHOUS | | IRR | 35_b | 0,49 | 0,49 | 6,86 | 2021 | 2025 | ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement | |
| NORDHOUS | | IRR | 2b | 3,54 | 3,54 | 42,48 | 2021 | 2023 | ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement | |
| NORDHOUS | 0755 | IRR | 10 | 2,49 | 2,49 | 47,31 | 2023 | 2021 | ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement | Anticipation chararose |
| NORDHOUS | 0749 | EMA | | 120,00 | 3,00 | 90,00 | Ajout | 2021 | ONF-EM - Emprise d'équipement, sécurité | Sécurisation chemin parcelles 27 à 31 R.D. 468. |

Adopté à l'unanimité

Point n°16 de l'ordre du jour : Cotisations foncières de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole 2020

Monsieur Pflieger demande, comme tous les ans, au Conseil s'il souhaite couvrir totalement ou partiellement la cotisation foncière pour la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole par affectation du produit de la location de la chasse pour l'année 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de couvrir en totalité la cotisation foncière afférente à l'exercice 2020 pour la caisse d'Assurance Accidents-Agricole du Bas-Rhin par affectation du produit de la location de la chasse soit un montant de 15 940 €.

Adopté à l'unanimité.

Point n°17 de l'ordre du jour : Aménagement de l'espace sportif et d'un hangar à matériel : autorisation d'engager les travaux - de solliciter des subventions – approbation du projet.

Monsieur Issenhuth, adjoint au Maire, rappelle que des travaux urgents sont nécessaires pour le club de football :

- déposer un permis de construire pour une dalle et un hangar à matériels,
- réaliser une restructuration des vestiaires afin de créer un vestiaire supplémentaire et plus grand pour les arbitres, devenu obligatoire par la réglementation en vigueur.

Il présente le projet que le Maître d'œuvre, TAND'M Architectes, a réalisé. Ce dernier estime le coût à 105 000 € HT pour une maçonnerie avec traitement équivalent aux vestiaires actuels ou à 130 000 € HT avec un habillage bois pour l'ensemble du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'opter pour le projet sans bardage bois,

- d'engager des travaux pour un montant estimatif de 105 000 € HT,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020,
- de solliciter tous types de subventions pouvant intervenir dans le cadre de ce dossier,
- d'autoriser Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer les autorisations d'urbanisme qui en découlent et toute autre pièce nécessaire à l'instruction du dossier ou à la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

Point n°18 de l'ordre du jour : Aménagement des abords de l'école et du presbytère

Monsieur Issenhuth, adjoint au Maire, fait un point sur l'avancée du dossier.

Il informe le Conseil que les travaux ont démarré le lundi 24 février.

La première réunion de chantier a eu lieu dès le lendemain et à cette occasion, les principes de fondations du lavoir ont été validés. Une réunion hebdomadaire est prévue chaque jeudi à 16h00. Les travaux débuteront pour l'école maternelle pendant les vacances de Pâques et la cour devrait être terminée en juillet.

La prochaine étape est le dépôt du monument aux morts, qui débutera semaine 13.

Le conseil municipal prend acte. *

Point 19 de l'ordre du jour : Factures- Finances et Devis

Point n°19-1 de l'ordre du jour: Factures – Finances et Devis : Avenant 1 à la convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière avec la SPA

Madame le Maire rappelle que selon l'art L 211-24 du Code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit disposer « soit d'une fourrière communale, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune ». Depuis la délibération n°2015076 du 25 septembre 2015, la commune a une convention avec la SPA d'Ebersheim.

Par lettre du 10 novembre 2016, le Président de la SPA de Moyenne - Alsace avait informé qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 le prix de la convention de fourrière passera de 0,90 € à 0,80 €.

Par lettre du 03 décembre 2019 il annonce une nouvelle baisse de 0,10 € à compter du 1^{er} janvier 2020.

Convention SPA d'Ebersheim : nombre d'habitants x 0,70 € (non assujetti à la TVA) par an

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière avec la SPA d'Ebersheim, refuge de moyenne Alsace, route de Scherwiller - 67600 EBERSHEIM au nouveau tarif forfaitaire de 0,70 € par le nombre d'habitants de la commune.
- que cette convention est établie pour une période d'un an à compter du 01/01/2020,
- qu'elle sera ensuite reconduite d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des deux parties, un mois avant la fin de la période en cours.

Adopté à l'unanimité

Point 19-2 de l'ordre du jour - Factures – Finances et Devis : mise à jour des postes informatiques de la mairie.

Madame le Maire informe le conseil qu'une mise à jour des postes informatiques de la mairie est indispensable, il y a nécessité de les passer en version Windows 10 PRO.

Aussi deux devis ont été sollicités :

- devis d'AsysPro n°20190431 du 20/12/2019 d'un montant de 6 136, 88 € THT soit 7 364,26 € TTC
- devis ARIS Informatique n°DC2049 du 10/01/2020 d'un montant de 1 629,00 HT soit 1 1954,80 € TTC

Le devis le moins-disant a été retenu.

Le conseil municipal prend acte.

Point 19-3 de l'ordre du jour Factures-Finances et Devis : Octroi d'une subvention pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.

Madame le Maire fait part de l'octroi d'une subvention d'un montant de 9 251,72 € concernant les travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Il s'agit d'un dossier confié à CERTINERGY.

Cette prime concerne les travaux d'isolation des murs, de toiture et la chaudière.

Le conseil municipal prend acte.

Point n°19-4 de l'ordre du jour Factures-Finances et Devis : Attribution d'une subvention pour Monsieur Enzo KELLER.

Monsieur Enzo Keller, 15 ans, a participé au 43ème championnat de France 2020 de tir (10 et 18 mètres) qui a réuni près de 3000 sportifs à Niort, du 10 au 15 février. Il s'est qualifié 14ème sur 87 participants.

Madame le Maire propose de récompenser les efforts de ce jeune sportif méritant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer au jeune sportif méritant Monsieur Enzo Keller, une subvention de 100 €, représentant une participation aux frais de déplacement qu'il a engagé.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal prend acte.

Point n°19-5 de l'ordre du jour: Factures – Finances et Devis : Renouvellement de l'éclairage public au stade de football : attribution des travaux.

Monsieur Issenhuth, adjoint au Maire, présente au Conseil les offres reçues pour les travaux concernant le renouvellement de l'éclairage public au stade de football de la « Forêt », à savoir le stade d'entraînement (NNI 67 336 01 02)

Il explique que l'AMO, l'ES Service Energétiques a analysé les 2 offres réceptionnées selon deux critères, le prix des prestations (60%) et le mémoire technique et le planning prévisionnel (40%).

| Entreprises | Critère n°1 - PRIX | Critère n°2 MÉMOIRE TECHNIQUE | total critères | montant H.T. | classement |
|-------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------|--------------|------------|
| Pontiggia | 120,00 | 76 | 196,00 | 69 819,00 € | 1 |
| SPIE Citynetworks | 119,90 | 76 | 195,90 | 69 903,90 € | 2 |

Son choix s'est porté sur l'entreprise PONTIGGIA. Ce choix a été validé le 30 janvier 2020 par la commission travaux.

Sur proposition du MOE, validée par la commission travaux, Madame le Maire décide de retenir l'offre ayant obtenu la meilleure notation, sur la base des critères demandés, de l'entreprise Pontiggia pour un montant de 69 819,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le choix de Madame le Maire
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020

Adopté à l'unanimité

Point 19-6 de l'ordre du jour - Factures-Finances et Devis : Devis pour des travaux à l'Impasse ROTT

Monsieur Issenhuth, adjoint au Maire informe que des travaux de terrassement et de fouille en tranchée sont nécessaires ainsi que la fourniture et mise en place de 2 chambres de tirage télécom.

Compte tenu de l'urgence des travaux à réaliser et la présence de l'entreprise pour d'autres chantiers, un seul devis a été sollicité

Il s'agit du devis ASP Paysage n° 1-20-01-19 du 29 janvier 2020 pour un montant de :
2 281,40 € HT soit 2 737,68 € TTC

Le conseil municipal prend acte.

Point 19-7 de l'ordre du jour - Factures-Finances et Devis : Devis pour le réaménagement d'un trottoir rue du MOULIN

Monsieur Issenhuth, adjoint au Maire, a sollicité des devis pour le réaménagement d'un trottoir rue du Moulin. Il s'agit du terrassement et du décapage de toute la surface -15 cm du niveau fini.

- devis STM n°2001021 du 22/01/2020 : 4 970,60 € HT soit 5 964,72 € TTC
- devis ASP PAYSAGE n°1-19-11-24 du 29 novembre 2019 : 4 866,00 € HT soit 5 839,20 € TTC

Le devis le moins-disant a été retenu.

Le conseil municipal prend acte.

Point 19-8 de l'ordre du jour- Factures-Finances et Devis : Travaux de réalisation de deux îlots rue du Moulin

Monsieur Issenhuth, adjoint au Maire, a sollicité des devis pour la création de deux îlots en bordure pour zones espaces verts.

- devis STM n°2001022 du 27/01/2020 : 3 545,40 € HT soit 4 254,48 € TTC
- devis ASP PAYSAGE n°1-20-01-20 du 30 janvier 2020 : 3 355,00 € HT soit 4 026,00 € TTC

Le conseil municipal donne un avis favorable à la création de ces îlots.

Le devis le moins-disant est retenu.

Le conseil municipal prend acte.

Point 19-9 de l'ordre du jour- Factures-Finances et Devis : Adjudication de bois du 19 décembre 2019

Monsieur Francis Pflieger, adjoint au Maire informe les membres du conseil que le montant de l'adjudication de bois s'élève à 6 060,00 €.

En effet 300 stères de bois à 20 € le stère ont été vendus à de nombreuses personnes extérieures à la commune.

Le conseil municipal prend acte.

Point 19-10 de l'ordre du jour- Factures-Finances et Devis : Devis pour la mise en réparation de la tondeuse mise à disposition de l'USN.

Monsieur Francis Pflieger, adjoint au Maire, propose de faire réparer la tondeuse mise à la disposition de l'USN et non de la remplacer, comme suggéré par de nombreux professionnels.

Le devis de la Maison CROVISIER du 06 janvier 2020 s'élève à: 3 972, 46 € HT soit 4 766,95 € TTC.

Il souhaite que l'association souscrive un contrat de maintenance pour la tondeuse en contrepartie de cette réparation.

Le conseil municipal prend acte.

Point 19-11 de l'ordre du jour- Factures-Finances et Devis : Abattage, enlèvement de massifs.

Monsieur Francis Pflieger, adjoint au Maire, informe qu'il est nécessaire de procéder à un nettoyage des abords du « chalet Debus » par un abattage de sapins autour du garage en vue de sa location aux aviculteurs, et de l'école élémentaire en éclaircissant les haies.

Le devis Kretz du 29 janvier 2020 s'élève à 2 133 € HT soit, 2 559,60 € TTC pour le chantier du chalet « Debus ».

Le devis Kretz du 29 janvier 2020 est de 1280 € HT soit 1 536 € TTC pour le chantier école.

Le conseil municipal prend acte.

Point 20 de l'ordre du jour : Divers

- **COVID-19** : des consignes en vue de freiner la propagation en France ont été transmises par la préfecture le 1^{er} mars 2020. Les consignes sont les suivantes :
 - se laver régulièrement les mains
 - tousser et éternuer dans son coude
 - utiliser des mouchoirs à usage unique
 - ne plus se serrer la main
 - appeler le 15 en cas de symptômes
 - rester chez soi si on est malade
 - ne porter un masque que si on est malade

- **Changement de Président de l'USN et du Comité**
Président : Issenhuth Charles
Président des jeunes : D'anniello Gaetan
Secrétaire : Hartmann Sébastien
Trésorier : Ringelbach Sandra
- **Réhabilitation de la salle polyvalente :**
Les différents soucis rencontrés suite à la réhabilitation sont en cours de règlement : peinture, trappes de désenfumage, parquet, sonorisation, chauffage.
- **Renouvellement de l'éclairage public dans le village**
Le remplacement par le LED est terminé : PV de réception le 22 janvier 2020.
- **Lettres de dépose de dispositifs publicitaires illégaux sur la commune**
Deux lettres nous ont été adressées pour information par la Direction départementale des territoires. Il s'agit de lettres d'avertissement envoyées à un centre commercial en vue de lui faire déposer dans un délai d'un mois des panneaux publicitaires qui se situent le long de la route départementale n°1083, car non conforme au règlement national de publicité.
- **Opérations d'entretien programmé réalisées en 2019 sur la commune par le Département**
Pose d'un béton bitumeux enrobé sur la RD 1083 de Erstein à Hipsheim dont le coût s'élève à 784 991,39 € TTC
- **Planning des purges :** du 20 au 24 avril 2020
- **Vente d'un verger :** un ancien habitant de Nordhouse souhaite vendre son verger.
Section G n°149
- **Nuit de la lecture :**
Elle s'est déroulée les 17, 18 et 19 janvier 2020. La commune a reçu les remerciements de la communauté de communes pour son engagement.
Une lettre de remerciement sera adressée par la commune aux bénévoles de la bibliothèque pour leur investissement tout au long de l'année.
- **Organisation des permanences lors des élections municipales**

Agenda

| <u>Mars 2020</u> | | | |
|--------------------------|----------------------|--------------------------|--------------------------|
| 21 | Entente musicale | Concert | Salle des Fêtes |
| 22 | Paroisse | Messe des malades | Foyer Nordhouse |
| 29 | Nordhouse Idées Déco | Marché de Pâques | Etangs - Salle des Fêtes |
| <u>Avril 2020</u> | | | |
| 2 | Donneurs de sang | Collecte | Salle des fêtes |
| 6 | Commune | Réunion comité des fêtes | Mairie - 20h |

| | | | |
|----------|----------------------|------------------------|--------------------------|
| 7 | Entente musicale | Assemblée générale | Salle des fêtes |
| 19 | Paroisse | Profession de foi | Eglise Nordhouse |
| 25 | Nordhouse Idées Déco | Vente déco Pâques 2020 | Cour école maternelle |
| 19 | APPMA | Pêche américaine 2x4 | Etangs - Salle des Fêtes |
| 30-3 mai | APPMA | Enduro de pêche | Gravière |

Tour de table :

- Il manque un garage à vélos au périscolaire
- Un mur penche dangereusement rue du Fossé – Une lettre doit être adressée au propriétaire
- Une conseillère a visité les locaux de la société Véga : une qualité exceptionnelle des matériaux est à noter.
- Un conseiller souhaite plus de rosiers sur le rond-point de l'entrée Ouest du village
- Un conseiller déplore que les trottoirs de l'entrée côté Est soient sales

Fin du Conseil à 23h30

| | | | | |
|--|---------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|
| Marie-Noëlle ANGSTHELM Excusée | Céline CONTAL | Lucienne EICHELDINGER | Didier ELTGEN | Didier FENDER |
| Adam FFOULKES ROBERTS | Christelle HOSTI | Martial ISSENHUTH | Céline KLOTZ | Véronique LABOURDETTE |
| Sandrine LINGELSER | Philippe LOSSER | Francis PFLEGER | Lucienne RIEHL | Jean-Marie ROHMER |
| Florence SCHNEE | Jean-Luc WEBER | Sylvain WEIL | Claudine HERRMANN | |